



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
2 décembre 2010
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 8 octobre 2010, à 10 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 139 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Point 128 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-57320X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h. 15.

Point 139 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

[A/65/271 (Part I) et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1]

Point 128 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/65/329)

1. M^{me} Lapointe (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne) se dit déterminée à améliorer l'efficacité de la fonction dont elle est chargée, en suivant la voie tracée par ses prédécesseurs qui ont su diriger avec autorité et compétence le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Son équipe aidera l'Organisation à relever les nombreux défis du moment et agira pour cela en concertation avec le Conseil de direction, sans que soit compromise l'autonomie qui caractérise le mode de fonctionnement du Bureau.

2. Présentant la première partie du rapport annuel du Bureau [A/65/271 (Part I) et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1], la seconde, relative aux opérations de maintien de la paix devant être présentée pendant la reprise de la soixante-cinquième session, la Secrétaire générale adjointe dit que du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, le Bureau a publié 382 rapports contenant 1 992 recommandations visant à renforcer les mécanismes de contrôle interne et de responsabilisation et à accroître l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Au 30 juin 2010, 52 % de ces recommandations avaient été appliquées. Le pourcentage de recommandations mises en œuvre dans les trois ans suivant leur formulation reste élevé : il atteint 95 %. La section III du rapport présente un certain nombre de constatations faites au cours de la période considérée, réparties entre sept catégories de risque.

3. M. Walker (Président du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit), présentant le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (CCIQA) pour la période allant du 1er août 2009 au 31 juillet 2010 (A/65/329), dit que les membres du Comité, bien que siégeant à temps partiel, ont jusqu'à présent tous assisté à toutes les sessions, leurs décisions ayant toutes été prises à l'unanimité. Conformément à la pratique établie, ils ont rencontré les principales parties prenantes, notamment les représentants d'États Membres, le Secrétaire général, et les membres du Comité consultatif pour les

questions administratives et budgétaires (CCQAB) et du Comité des commissaires aux comptes, et se sont régulièrement entretenus avec la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne et la Secrétaire générale adjointe à la gestion, ou avec leurs représentants, à chacune de leurs sessions. Le rapport présente le plan de travail préliminaire établi par le Comité pour 2011, compte tenu de son mandat, du cycle budgétaire de l'Organisation et de ses relations de travail avec le CCQAB et le Comité des commissaires aux comptes.

4. L'orateur comprend bien les raisons qui ont conduit l'Assemblée générale à remettre à la partie principale de sa soixante-sixième session, au plus tard, l'examen de sept recommandations concernant le BSCI formulées par le Comité dans son précédent rapport (A/64/288), mais compte tenu de leur importance il insiste pour que leur examen ne soit pas repoussé au-delà de la soixante-sixième session. Le Comité est prêt à donner à nouveau des conseils sur les questions abordées dans ces recommandations, dont il suivra l'examen par l'Assemblée et dont il espère qu'elles seront adoptées dans les meilleurs délais.

5. L'annexe I au rapport (A/65/329) présente les observations, commentaires et recommandations du Comité concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact des activités du BSCI. Lorsque celui-ci établit ses plans de travail en fonction des risques, il doit tenir compte de la qualité et de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne mis en place par l'administration pour atténuer les risques résiduels. Le Comité examinera les progrès accomplis par le Bureau en la matière et en rendra compte. Le BSCI pourrait également rehausser la valeur de son travail et accroître son efficacité et son efficience en réalisant un plus grand nombre d'audits de questions transversales et systémiques, ce qui permettrait d'identifier les principaux problèmes systémiques que l'administration devrait s'attacher à résoudre en priorité. Le Bureau devrait aussi accélérer la publication de ses rapports pour qu'ils soient aussi utiles que possible, et prendre d'urgence les mesures voulues pour pourvoir ses nombreux postes vacants, en particulier les postes de rang D-2, tout retard supplémentaire étant de nature à compromettre l'exécution de son programme de travail. S'agissant de la qualité de ses travaux et du respect des normes internationales, le Bureau semble sur la bonne voie, même si des problèmes subsistent.

6. À l'annexe II de son rapport, le CCIQA fait des recommandations concernant les modifications à apporter à son mandat. Il préconise que l'Assemblée générale élargisse ses attributions, en lui confiant le soin de passer en revue les mécanismes utilisés par l'administration pour rendre compte des résultats obtenus, de donner des conseils à l'Assemblée sur la modification éventuelle des méthodes comptables et des pratiques en matière de publication de l'information, et de faciliter le partage des données d'expérience, des connaissances, des pratiques de référence et des enseignements tirés de l'expérience avec les autres organes d'audit et de contrôle des Nations Unies, d'envisager de ramener de cinq à trois ans la période d'attente pendant laquelle les anciens hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent être nommés au Comité après leur cessation de service et les membres du Comité ne peuvent être nommés à un poste du Secrétariat, enfin d'envisager également de modifier le nom du Comité, qui deviendrait « Comité consultatif indépendant pour l'application du principe de responsabilité », compte tenu de la nouvelle définition de ce principe adoptée par l'Assemblée.

7. Le CCIQA se félicite que l'Assemblée générale ait décidé de donner dans sa résolution 64/259 une définition précise du principe de responsabilité qui fait référence à l'obtention de résultats. À l'annexe III de son rapport, il fait des recommandations visant à renforcer l'application de ce principe au Secrétariat, comme demandé dans la résolution. Bien que l'Assemblée n'ait pas prévu de débattre du système avant sa soixante-sixième session, le Comité a décidé d'inclure dans son rapport des observations complémentaires concernant les méthodes de gestion des risques et le dispositif de contrôle interne, qui font partie de son domaine de compétence. Il recommande également que le Secrétariat élabore un plan clairement défini et bien documenté indiquant les mesures spécifiques qu'il envisage de prendre pour donner suite à la résolution 64/259.

8. Au nombre des événements qui auront une incidence sur les activités du Comité en 2011, il faut mentionner l'élection ou la réélection de trois de ses cinq membres pour un mandat de quatre ans commençant en janvier 2011, la fin du premier mandat de deux membres en décembre 2011 et la nomination d'une nouvelle Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne.

9. **M. Al-Shahari** (Yémen), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe tient à assurer de son soutien la nouvelle Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne, tout en regrettant que le principe du roulement géographique énoncé par l'Assemblée générale à l'alinéa (e) du paragraphe 3 de sa résolution 46/232 n'ait pas été respecté. Il espère qu'à l'avenir les nominations à ce poste seront conformes aux modalités prévues dans cette disposition. Il note avec inquiétude que la proportion de postes vacants au BSCI est encore un peu plus élevée qu'en 2009 et que les postes de Directeur de la Division des investigations et de Directeur de la Division des inspections et de l'évaluation sont toujours sans titulaire, une situation qui nuit au fonctionnement du Bureau. Il est urgent de pourvoir tous les postes vacants, en respectant pleinement le principe de la parité hommes-femmes et de l'équilibre géographique.

10. Rappelant que le BSCI a un rôle capital à jouer dans l'amélioration des mécanismes de contrôle interne et de responsabilisation et l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience de l'Organisation, le Groupe réaffirme que le Bureau doit garder son indépendance opérationnelle, conformément à la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, et doit aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne. Il réaffirme également que les mécanismes de contrôle interne et externe ont des rôles distincts et différents, et note avec satisfaction que le Bureau coordonne systématiquement ses travaux avec ceux du Comité des commissaires aux comptes et du Corps commun d'inspection, et s'emploie à renforcer ses fonctions d'inspection et d'évaluation, d'audit interne et d'investigation.

11. Le Groupe note avec préoccupation que, si plusieurs organismes appliquent toujours dans les meilleurs délais les recommandations du BSCI, la mise en œuvre de bon nombre de recommandations d'importance critique se fait lentement ou pâtit de l'inertie de l'administration. Tous les départements et autres entités concernées doivent collaborer pleinement avec le Bureau et appliquer ses recommandations. De son côté, le Bureau doit travailler en liaison étroite avec le Secrétariat de l'ONU et l'administration des autres organismes de manière à régler les différends sans qu'ils aient à en saisir l'Assemblée générale. Le Groupe prend note des constatations par catégorie de

risque figurant dans le rapport du Bureau et se félicite que celui-ci ait engagé le dialogue avec le CCIQA et le Secrétariat pour trouver avec eux les moyens d'améliorer la gestion des risques. Il attend avec intérêt de pouvoir examiner de plus près les principales constatations du BSCI concernant la passation des marchés, le plan-cadre d'équipement, la Commission d'indemnisation des Nations Unies et la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi et à la Commission économique pour l'Afrique.

12. En ce qui concerne les recommandations du CCIQA relatives à l'efficacité, l'efficience et l'impact des activités d'audit et des autres fonctions de contrôle, le Groupe tient à souligner que seule l'Assemblée générale est habilitée à modifier le mandat du Comité.

13. **M. De Preter** (Belgique), prenant la parole au nom de l'Union européenne, de pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Islande), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie), ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, note que la nouvelle Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne possède toutes les compétences et l'expérience requises pour assumer ce poste difficile. Il remercie la précédente Secrétaire générale adjointe, qui a accompli un excellent travail.

14. L'Union européenne apprécie la clarté du rapport d'activité présenté par le BSCI, notant avec satisfaction que celui-ci continue d'arrêter l'ordre de priorité de ses missions en fonction des risques, dont la méthode d'évaluation a été modifiée de manière à prendre en compte le risque résiduel. Il convient de pourvoir dans les meilleurs délais les postes vacants, en particulier les postes de direction. L'orateur se félicite que le taux de mise en œuvre des recommandations du Bureau semble s'améliorer et que celui-ci s'efforce de promouvoir la recherche de la transparence et le sens des responsabilités à l'Organisation. Il salue par ailleurs la coordination étroite qui s'est instaurée entre le BSCI, le Corps commun d'inspection, le Comité des commissaires aux comptes et le CCIQA, une évolution qui permet à ces organes d'éviter tout chevauchement de leurs activités et de débattre des questions d'intérêt commun. Enfin, il souligne que l'indépendance dont jouit le BSCI dans l'exercice de ses fonctions est indispensable pour préserver les intérêts de l'Organisation dans son ensemble.

15. L'Union européenne apprécie le travail effectué par le CCIQA, qui a su présenter clairement l'essentiel de ses activités. Souhaitant que cet organe continue de s'acquitter de ses fonctions telles que définies par l'Assemblée générale dans ses résolutions 60/248 et 61/275, l'Union étudiera avec soin les observations et recommandations figurant dans son rapport, en particulier celles qui portent sur une modification éventuelle de son mandat.

16. **M. Ballantyne** (Nouvelle-Zélande), s'exprimant également au nom de l'Australie et du Canada, estime très important que la fonction de contrôle interne à l'Organisation soit assumée de manière efficace, très professionnelle et en toute indépendance. La tâche du BSCI est délicate puisqu'il doit apporter un appui et des conseils au Secrétaire général, tout en rendant compte directement à l'Assemblée générale, mais les trois délégations ne doutent pas que sous la direction de la nouvelle Secrétaire générale adjointe, le partenariat établi entre le BSCI et l'ensemble du Secrétariat entrera dans une phase plus constructive.

17. Les trois délégations souscrivent pleinement à la recommandation du CCIQA tendant à ce que le Secrétariat élabore un plan clairement défini et bien documenté décrivant les mesures à prendre pour améliorer de manière tangible le dispositif de responsabilisation, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/259. Les observations du Comité relatives à la gestion des risques sont également très judicieuses. Cela vaut en particulier pour celles préconisant que le Secrétaire général incorpore la gestion des risques au processus de planification des programmes.

18. La session en cours offre une occasion unique d'ajuster le mandat du CCIQA, afin que les conseils d'expert qu'il donne soient utilisés au mieux. Les trois délégations jugent intéressante de ce point de vue la recommandation tendant à ce que les États Membres élargissent le mandat du Comité, en lui confiant le soin de passer en revue les mécanismes utilisés par l'administration pour rendre compte des résultats obtenus.

19. **M^{me} Tan** (Singapour) dit que sa délégation s'inquiète du fait que les modalités de nomination de la nouvelle Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne n'aient pas tenu compte du principe de la rotation géographique et de la nécessité de consulter largement les États Membres. La manière dont cette

nomination s'est déroulée ne doit absolument pas servir de précédent.

20. Il est plus important que jamais que les dispositifs de contrôle, de responsabilisation et de supervision soient renforcés, compte tenu de l'ampleur prise par les activités de l'Organisation depuis la création du BSCI en 1994, qu'il s'agisse de leur portée, de leur volume ou de leur complexité. Il est crucial que les États Membres veillent à l'indépendance opérationnelle du Bureau, condition de son efficacité. Convaincue qu'il faut renforcer les investigations afin de lutter contre la corruption et autres comportements répréhensibles à tous les échelons du Secrétariat, la délégation singapourienne demande instamment au BSCI de compléter d'urgence les effectifs de la Division des investigations, et de veiller à ce que celle-ci mène ses activités de manière régulière et transparente. Elle rappelle à ce propos que le CCIQA a toujours prodigué d'excellents conseils sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du BSCI.

21. **M. Pankin** (Fédération de Russie) dit que le BSCI occupe une place unique dans la structure de contrôle de l'Organisation puisque, tout en faisant partie du Secrétariat, il jouit d'une grande indépendance et soumet lui-même l'intégralité de ses rapports à l'Assemblée générale. Cela étant, ses dépenses opérationnelles étant financées par les États Membres, il est normal que ceux-ci attendent de lui qu'il s'acquitte pleinement de son mandat en améliorant par ses travaux la transparence et l'efficacité des activités de l'Organisation.

22. La politisation des débats relatifs aux inspections, investigations et recommandations du BSCI complique souvent la tâche des États Membres qui ont du mal à prendre des décisions réfléchies et objectives sur la base de ces recommandations, avec le risque que le Secrétariat s'abstienne de prendre des mesures concrètes pour remédier aux carences constatées. Le nombre de recommandations du Bureau que l'Administration n'a pas acceptées ou n'a pas encore appliquées, y compris les recommandations antérieures, a augmenté. Si la Secrétaire générale adjointe ne s'attaque pas au problème que pose le rejet de certaines d'entre elles, les États Membres resteront coincés entre la position du BSCI, qui estime que telle ou telle situation exige des mesures correctives, et celle des directeurs de programme concernés, pour lesquels le BSCI a une idée fautive de la situation. Le bon fonctionnement de l'Organisation dépend au plus haut

point de l'instauration de relations de travail harmonieuses entre le BSCI et les départements du Secrétariat.

23. **M^{me} Grünenfelder** (Suisse), s'exprimant également au nom du Liechtenstein, voit dans la nomination de la nouvelle Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne un signe rassurant à un moment où une direction énergique est plus que jamais nécessaire. Les récentes négociations qui ont eu lieu sur l'étendue de l'indépendance opérationnelle du BSCI ont fait ressortir des divergences entre les États Membres en ce qui concerne le rôle du Bureau et sa place dans l'Organisation, ainsi que l'autorité habilitée à nommer sa haute direction. Il faut espérer que la nouvelle Secrétaire générale adjointe sera bientôt en mesure de définir des orientations et de proposer des solutions propres à consolider le Bureau, à rehausser sa crédibilité et son autorité à l'égard du Secrétaire général et de la direction, et à susciter la confiance des États Membres.

24. Se référant au rapport annuel du BSCI, l'oratrice dit que les deux délégations apprécient les progrès réalisés au niveau de la qualité des travaux du Bureau et de leur conformité aux normes internationales; elles notent toutefois la persistance de certains problèmes, notamment le maintien d'une planification fondée sur les risques inhérents plutôt que sur les risques résiduels, et le nombre de postes vacants, qui influe nécessairement sur la productivité et l'efficacité des unités concernées. La recommandation du CCIQA préconisant que le BSCI consacre davantage d'audits aux questions transversales et systémiques est intéressante, car le Bureau pourrait ainsi adopter et présenter un point de vue plus stratégique sur les questions et les problèmes de contrôle au sein des Nations Unies. Cette perspective devrait occuper une place plus importante dans ses futurs rapports annuels.

25. Les deux délégations félicitent le CCIQA pour la qualité de son rapport annuel. Les recommandations importantes qu'il a récemment présentées au sujet de l'indépendance opérationnelle du BSCI constitueront des points de référence très importants pour la Commission lors de son prochain débat sur la question. Il serait donc utile que le Comité les développe, en tenant compte des débats antérieurs de la Commission et des événements qui ont marqué la récente actualité de l'Organisation dans ce domaine. Les deux délégations sont également favorables à ce que son mandat soit élargi, comme il le recommande, pour qu'il

soit habilité à examiner le système utilisé par la direction pour rendre compte des résultats, ce qui compléterait utilement son orientation actuelle, axée sur le risque. Elles partagent aussi ses préoccupations concernant l'application des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), et souhaiteraient qu'il fournisse davantage de conseils à l'Assemblée générale à ce sujet. Enfin, à leur avis, il serait bénéfique le Comité procède à des échanges sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience avec d'autres organes d'audit et de contrôle des Nations Unies, notamment les comités d'audit.

26. **M. Melrose** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est toute prête à collaborer avec la nouvelle Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne au renforcement du rôle et des attributions du BSCI, dont les travaux sont essentiels pour la viabilité et l'efficacité de l'ONU. Il est encourageant que l'intéressée ait décidé d'améliorer la coopération avec les clients du BSCI et l'ensemble de l'Administration, en préservant l'indépendance opérationnelle du Bureau et en veillant à ce que les recommandations formulées à l'issue d'audits ou d'inspections soient plus concises et portent sur les questions les plus importantes. La délégation américaine continuera de suivre les initiatives visant à étoffer la capacité d'investigation, dont on sait depuis quelque temps qu'elle est insuffisante. Elle souhaiterait tout particulièrement recevoir des informations sur les mesures prises pour doter le Bureau de moyens d'analyse scientifique et technique et pourvoir les postes vacants de la Division des investigations.

27. Les recommandations figurant dans le rapport du CCIQA mettent en lumière plusieurs questions essentielles, notamment l'urgence qu'il y a à pourvoir les postes de directeur vacants au BSCI, la nécessité pour celui-ci de revoir la méthode de planification fondée sur les risques qu'il utilise et de réaliser davantage d'audits portant sur des questions transversales, enfin l'importance que revêt l'application intégrale, dans les meilleurs délais, des recommandations des organes de contrôle. La Commission doit s'atteler à une tâche importante : la révision du mandat du CCIQA; pour sa part, la délégation américaine attend avec intérêt de pouvoir en débattre lors des consultations.

28. **M^{me} Jacobsen Takahashi** (Norvège), ayant félicité la nouvelle Secrétaire générale adjointe aux

services de contrôle interne pour sa nomination et loué l'excellence de sa devancière, souligne que les fonds de l'ONU doivent être gérés avec efficacité et efficience, sans que soit jamais toléré aucun acte de corruption, de fraude ou de détournement de fonds. Il importe de mettre en place dans l'ensemble de l'organisation des règles et des mécanismes conçus pour prévenir les abus, assurer un emploi cohérent des ressources et faciliter la détection, le signalement et la correction des erreurs de gestion. La délégation norvégienne se tient prête à participer au suivi des initiatives prises récemment par l'Organisation à cet égard.

29. Sachant que le BSCI a beaucoup contribué à promouvoir la bonne gouvernance, la responsabilisation et la transparence à l'Organisation, dont la crédibilité et la légitimité dépendent au plus haut point de l'indépendance opérationnelle du bureau, la délégation norvégienne considère que les recommandations du CCIQA concernant le Bureau sont de toute première importance et se félicite que le Comité soit prêt à donner davantage de conseils à ce sujet.

30. Il faut rendre hommage au BSCI pour sa détermination à faire preuve du plus haut degré de professionnalisme et d'efficacité. Il importe de l'aider en mettant à sa disposition les crédits et le personnel dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat et exécuter son programme de travail. Il faut également prendre sans délai les mesures requises pour pourvoir les postes vacants, en particulier les postes de direction.

31. Le nombre de recommandations, y compris celles d'importance critique, que le BSCI a formulées pendant la période considérée est stupéfiant et en dit long sur la situation. La délégation norvégienne espère continuer à recevoir des informations détaillées sur le taux d'application de ces recommandations, qui exige un suivi attentif. Enfin, il serait utile que le BSCI précise ce qu'il veut dire quand il indique dans le résumé de son rapport que l'Organisation doit se doter d'un système de responsabilisation.

32. **M^{me} Berlanga** (Mexique) félicite la nouvelle Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne pour sa nomination et salue l'œuvre accomplie par sa devancière. Le BSCI et le CCIQA ont tous deux un rôle essentiel à jouer dans le système de responsabilisation de l'Organisation. La délégation

mexicaine espère à ce sujet que la nomination de la nouvelle Secrétaire générale adjointe permettra de remédier au manque de transparence constaté dans des domaines tels que l'évaluation et l'investigation. Il est particulièrement important de renforcer les systèmes de contrôle de l'utilisation qui est faite des ressources financières, en prévoyant notamment des mesures plus énergiques pour recouvrer les fonds détournés par les fraudeurs. Se référant à la recommandation du CCIQA préconisant que lui soit confié le soin de passer en revue les mécanismes utilisés par l'administration pour rendre compte des résultats obtenus, la délégation mexicaine estime qu'une évaluation compétente des résultats à tous les niveaux contribuerait effectivement à améliorer le fonctionnement de l'Organisation et qu'il faut donc encourager le Comité à poursuivre cet objectif.

33. La délégation mexicaine a pris note avec intérêt des observations classées par catégorie de risque qui figurent dans le rapport du BSCI. Il est important que le risque résiduel soit pris en considération dans l'établissement du programme de travail. Il faudrait connaître les causes exactes des taux de vacance de poste élevés qui semblent chroniques au BSCI et pourvoir rapidement les postes en question. Pour ce qui est de l'indépendance opérationnelle du Bureau, la délégation mexicaine est favorable à toute mesure propre à améliorer la transparence et la responsabilisation au sein du système des Nations Unies et collaborera lors des consultations à la recherche d'une solution acceptable pour toutes les délégations.

34. **M^{me} Lapointe** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne) dit que le BSCI s'emploie activement à régler dans les meilleurs délais les problèmes soulevés, notamment à pourvoir les postes de rang D-2 et les autres postes vacants. Il a déjà dressé pour beaucoup d'entre eux une liste de candidats et continuera de pourvoir les postes conformément aux règles en vigueur.

35. Sachant pertinemment que l'évaluation des risques ne peut se faire sans tenir compte de la qualité des dispositifs de contrôle existants et du risque résiduel, le BSCI a déjà substitué celui-ci au risque inhérent. Par ailleurs, les évaluations sont effectuées en collaboration avec l'administration et les inventaires des risques sont remis aux entités concernées afin qu'elles sachent où renforcer le contrôle qu'elles exercent sur leurs activités.

36. Enfin, la Secrétaire générale adjointe reconnaît que le BSCI pourrait utilement procéder à davantage d'audits des questions transversales. Il convient également de soumettre à un examen plus rigoureux les problèmes mentionnés dans les rapports antérieurs pour déterminer s'ils sont d'ordre systémique. La Secrétaire générale adjointe attend avec intérêt de pouvoir aborder lors des consultations nombre des points soulevés.

37. **M. Walker** (Président du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit) insiste à nouveau pour que l'Assemblée générale se penche sur les recommandations dont elle a différé l'examen, en particulier celles qui portent sur l'indépendance opérationnelle du BSCI. Il attend avec intérêt de pouvoir débattre lors des consultations des questions soulevées par le Comité dans son rapport.

La séance est levée à 11 h 20.